

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾	
Chef du bureau de la fiscalité locale (F/H)	
FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI	
Fiche N°	Catégorie : Encadrement supérieur <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/>
Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :	Corps et grade : Administrateur civil – Administrateur territorial ou équivalent Poste vacant : à partir du mois de juillet 2017 <input type="checkbox"/>
Date de mise à jour : (28/06/2014)	Date de prise de poste souhaitée : immédiat

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE
<p>Direction : Direction générale des collectivités locales (DGCL) Sous-direction des finances locales et de l'action économique</p> <p><u>Sites</u> : 2 place des Saussaies 75008 Paris (Métro Miromesnil, Madeleine ou Champs Elysée Clémenceau)</p>
DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE
<p><u>Missions de la structure</u> (sous-direction, département, mission...) ⁽⁶⁾ :</p> <p>La DGCL définit les règles de fonctionnement et d'organisation des collectivités locales et de leurs groupements : fonctionnement institutionnel, statuts de la fonction publique territoriale et conditions d'exercice des mandats des élus locaux, dispositions budgétaires et fiscales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - répartit les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités locales (30 milliards d'euros de DGF et de près de 3 milliards d'euros de dotations d'équipements et de transferts de compétences) ; - collecte et diffuse les données financières et statistiques relatives aux collectivités locales et utiles aux décideurs locaux. <p>La sous-direction des finances locales et de l'action économique est chargée des questions relatives à la fiscalité locale, aux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, aux budgets locaux, aux emprunts et au financement des transferts de compétences. Ses attributions comprennent également les questions relatives aux actions menées par les collectivités locales en matière d'intervention économique, d'aménagement du territoire et de politique de la ville. Elle est chargée en outre d'assurer le secrétariat et le fonctionnement du comité des finances locales (CFL), la commission consultative sur l'évaluation des charges résultant des transferts de compétences (CCEC) et la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN). Elle participe, dans les limites de ses attributions, à l'élaboration des positions de la France au sein des institutions communautaires et européennes.</p> <p>La sous-direction des finances locales et de l'action économique comprend cinq bureaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1° Le bureau de la fiscalité locale ; 2° Le bureau des concours financiers de l'Etat ; 3° Le bureau de l'analyse financière et des budgets locaux ; 4° Le bureau des interventions économiques et de l'aménagement du territoire ; 5° Le bureau du financement des transferts de compétences. <p>Les principaux dossiers d'actualité traités par la sous-direction sont notamment, en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la définition du pacte de mandature Etat-Collectivités territoriales et l'installation de la Conférence nationale des territoires ; - la définition de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques locales (ampleur et modalité des efforts financiers) ; - l'évolution des règles de répartition des concours financiers aux collectivités et notamment de la dotation globale de fonctionnement, des fonds de péréquation et des dotations de soutien à l'investissement ; - la réforme de la taxe d'habitation et ses modalités de compensation ; - la poursuite de l'accompagnement de la réforme territoriale (métropoles ; échange DGF/fraction de TVA pour les régions)

Effectif (répartition par catégorie) : 1 adjoint au chef de bureau, inspecteur des finances publiques, 2 agents contractuels de niveau catégorie A, 1 agent cadre B et un secrétariat composé d'1 agent de catégorie C en binôme avec le bureau F4.

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Liaison hiérarchique : la sous-directrice.

Activités principales ⁽⁷⁾ :

Outre les missions d'encadrement, le chef de bureau assure :

1. le suivi des dossiers principaux du bureau (fiscalité locale directe et indirecte - relations financières entre intercommunalités et communes membres - lois de finances au titre de la fiscalité locale - réformes en cours, notamment remise à plat de la fiscalité locale, la révision des valeurs locatives, l'attribution de nouvelles ressources aux collectivités locales) ;
2. l'analyse et l'élaboration des textes législatifs et réglementaires (voire de nature communautaire), relevant des différents domaines liés à la fiscalité locale ;
3. la rédaction d'instructions et de guides pratiques relevant de ces domaines ;
4. la fonction de commissaire du Gouvernement lors des discussions de projets de loi au Parlement (lois de finances - lois thématiques) ;
5. l'expertise et le conseil auprès du cabinet du ministre ;
6. une activité de conseil auprès des préfetures et d'animation du réseau des correspondants "collectivités territoriales" des préfetures ;
7. la participation à de nombreuses réunions à l'extérieur au titre de représentant de la direction (Conseil d'Etat, réunions interministérielles, Direction générale des finances publiques, Direction de la législation fiscale, Direction du budget, associations d'élus ...) ;
8. le suivi de dossiers particuliers.

Relations institutionnelles ⁽⁸⁾:

- le cabinet des ministres
- le réseau des préfetures
- les deux autres sous-directions et services de la DGCL
- les ministères concernés par certains dispositifs fiscaux (DGEC, DGE) et le ministère de l'action et des comptes publics
- les associations représentatives d'élus locaux

Spécificités du poste / Contraintes ⁽⁹⁾ : grande disponibilité.

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste :

Connaissances et Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	P	I
Encadrement, management, conduite de réunions	X			
Aptitudes à la négociation	X			
Capacités d'analyse et de synthèse	X			
Connaissances approfondies des finances locales	X			
Compétences juridiques et budgétaires	X			

E – Expert : domine le sujet – capacité à le faire évoluer, à innover

M – Maîtrise : connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles

P – Pratique : connaissances générales – capacité à traiter de façon autonome les situations courantes

I – Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant « tutoré »

Savoir être nécessaire ⁽¹¹⁾

Rigueur

Réactivité

Facultés d'adaptation

Aisance rédactionnelle

Goût pour le travail en équipe et sens de la communication.

Expérience professionnelle ⁽¹²⁾

- le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle
 ou expérience professionnelle **confirmée** dans le domaine : finances locales

Durée d'affectation souhaitée sur le poste ⁽¹³⁾ : 3 ans

CONTACTS ⁽¹⁴⁾

- Adresser CV et lettre de motivation à Mme Françoise TAHERI, sous-directrice des finances locales et de l'action économique.
tél : 01 40 07 21 42 / francoise.taheri@interieur.gouv.fr
Avec en copie M. Brun-Rovet, adjoint à la sous-directrice : etienne.brun-rovvet@interieur.gouv.fr